

<https://www.pressegauche.org/Reorganisation-du-travail-a-la-Ville-de-L-Ile-Perrot-un-manque-de-respect-total>



# Réorganisation du travail à la Ville de L'Île-Perrot : un manque de respect total envers les employé-es municipaux (CSN)

Date de mise en ligne : mercredi 18 novembre 2020



- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**L'ÎLE-PERROT, QC, le 18 nov. 2020 - Sous-traitance, réorganisation surprise de postes, précipitation de la négociation, voilà ce qu'ont appris brutalement les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot (STTVIP-CSN) lors d'une séance du comité de relation de travail jeudi dernier où l'employeur présentait ce qu'il appelle « une importante phase de modernisation de l'appareil administratif de la Ville ». Cette réorganisation majeure du travail a été faite sans que les employé-es municipaux ni leur syndicat aient été consultés, ce que ces derniers dénoncent vigoureusement.**

« Ce réaménagement majeur de l'organisation du travail a été préparé, réfléchi et conçu sans même que les principaux concernés, à savoir les employé-es de la Ville, ne soient mis au courant ou n'aient pu participer à l'élaboration de cette importante réforme. C'est inacceptable ! Cela témoigne d'un manque de respect flagrant de la part de l'administration de la Ville de L'Île-Perrot à l'égard de ses propres employé-es. Pour une administration qui réitérait, en mars dernier, vouloir opérer « main dans la main » un virage au niveau de la culture organisationnelle de la municipalité, disons que c'est mal parti », a affirmé Marie-France Groulx, présidente du STTVIP-CSN.

### **Une réorganisation qui fait mal**

Parmi les impacts de cette réorganisation, on recense l'abolition de quatre postes à la conciergerie dont les tâches liées à l'entretien ménager des édifices municipaux seront comblées par un contrat à l'externe, et ce, sans évaluer la qualité des services offerts. « Quand on entend l'administration de la Ville se vanter de faire des économies de l'ordre de 200 000 \$ annuellement, alors que l'on sait qu'une partie de ces économies est réalisée sur le dos des employé-es de la Ville, notamment en ayant recours à de la sous-traitance, c'est assez insultant ! », a renchéri André Lajoie, secrétaire général de la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP).

Autre impact non négligeable de cette réorganisation : l'incertitude pour les salarié-es temporaires ainsi que pour les employé-es permanents dont les fonctions ont été redéfinies de manière arbitraire par l'employeur. « Du jour au lendemain, on vient dire aux travailleuses et travailleurs de la Ville que leurs tâches ne seront plus les mêmes et qu'ils devront même, dans certains cas, postuler sur de nouveaux postes, sans qu'on leur fournisse davantage de détails quant aux conséquences concrètes de ces réaménagements sur leur charge de travail, leurs fonctions, leur salaire, etc. Ce n'est pas une manière de faire pour une administration qui dit vouloir « valoriser les emplois au sein de l'organisation ». Les membres du STTVIP-CSN pourront compter sur l'appui inconditionnel du Conseil central de la Montérégie dans leur lutte pour se faire respecter », a ajouté Annette Herbeuval, présidente du Conseil central de la Montérégie (CCM-CSN).

### **Une négociation dans un climat tendu**

La Ville annonce cette réorganisation à quelques semaines de la période des Fêtes, dans un contexte de pandémie, en ajoutant un ultimatum de négociation pour un règlement sur cette restructuration d'ici le 1er mars 2020. Alors que depuis plusieurs mois, les relations de travail sont plutôt difficiles avec, notamment, des départs à la retraite, des fins de contrat inexplicables et des travailleurs à bout de souffle qui finissent par démissionner, la négociation à venir s'annonce corsée. À l'aube de celle-ci, la présidente du STTVIP-CSN souhaite envoyer un message au maire de la municipalité, M. Pierre Séguin. « M. Séguin, plusieurs des personnes qui sont affectées par cette réorganisation sont vos propres concitoyennes et concitoyens. Plutôt que de continuer à exercer de la pression sur vos employé-es et de précipiter les choses, nous vous demandons de faire preuve de flexibilité et d'ouverture pour que l'on puisse trouver des solutions qui conviennent à tous et surtout, qui respectent celles et ceux qui se dévouent quotidiennement pour

le rayonnement de la Ville de L'Île-Perrot », a conclu Mme Groulx.

Rappelons que les changements annoncés dans cette réorganisation du travail s'appliqueront dès avril 2021 jusqu'en 2022. La convention collective arrive à échéance le 31 décembre 2021.